

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

Demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque dans l'emprise de l'ancienne carrière Longhi Béton au lieu dit Bonnefond, sur la commune de Montpezat d'Agenais.

Conformément à l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier d'enquête publique comprend « une note de présentation précisant les coordonnées du maître d'ouvrage ou du responsable du projet, plan ou programme, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, plan ou programme et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu ».

LES COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

Énergies Développement (SARL) filiale de Amarenco
20, Rue Didier Daurat 81 600 Gaillac

ENERGIE DEVELOPPEMENT, porteuse du présent projet de parc photovoltaïque au sol et flottant. est une des filiales d'AMARENCO France qui a été créée en 2008 à Gaillac (81) près de Toulouse.

Depuis sa création, elle se positionne comme un partenaire essentiel du marché photovoltaïque, en offrant aux institutions et aux entreprises des solutions pérennes et viables. Son objectif à long terme est de proposer les meilleures technologies photovoltaïques à moindre coût et avec le minimum d'impact pour la planète.

OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique porte sur la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol et flottant dans l'emprise de l'ancienne carrière Longhi Béton au lieu-dit Bonnefond, sur la commune de Montpezat d'Agenais.

CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES DU PROJET

Le site du projet

Le site du projet se trouve au centre du département de Lot-et-Garonne à 30 km d'Agen et à 20 km de Villeneuve sur Lot. Il s'étend sur une surface d'environ 20 ha à l'extrémité Nord de la commune de Montpezat d'Agenais, à 3 km du bourg, dans la partie arrivée en fin d'exploitation, après plus de 15 années d'extraction, d'une carrière alluvionnaire à ciel ouvert, gérée et exploitée par la société Longhi Béton. Une extension de l'exploitation du gisement est en cours, et le plan d'eau sera étendu vers le sud.

. Le réaménagement de l'emprise arrivée en fin d'exploitation a consisté au remblaiement de certaines zones terrestres avec les terres de découverte, au talutage en pente douce des berges et à la mise en place de deux îlots au sein du plan d'eau central d'une superficie de 8,1 ha. La conformité de la remise en état du site et le procès verbal de récolement ont été validés le 13 septembre 2017.



Périmètre du site d'étude

La production d'électricité

Le projet de Montpezat, d'une puissance totale de l'ordre de 4,3 MWc, sera composé d'environ 12 289 panneaux photovoltaïques d'une puissance proche de 350 Wc unitaire, sur une surface globale divisée en deux parties: une zone photovoltaïque terrestre et une zone photovoltaïque flottante, comportant 2 îlots.

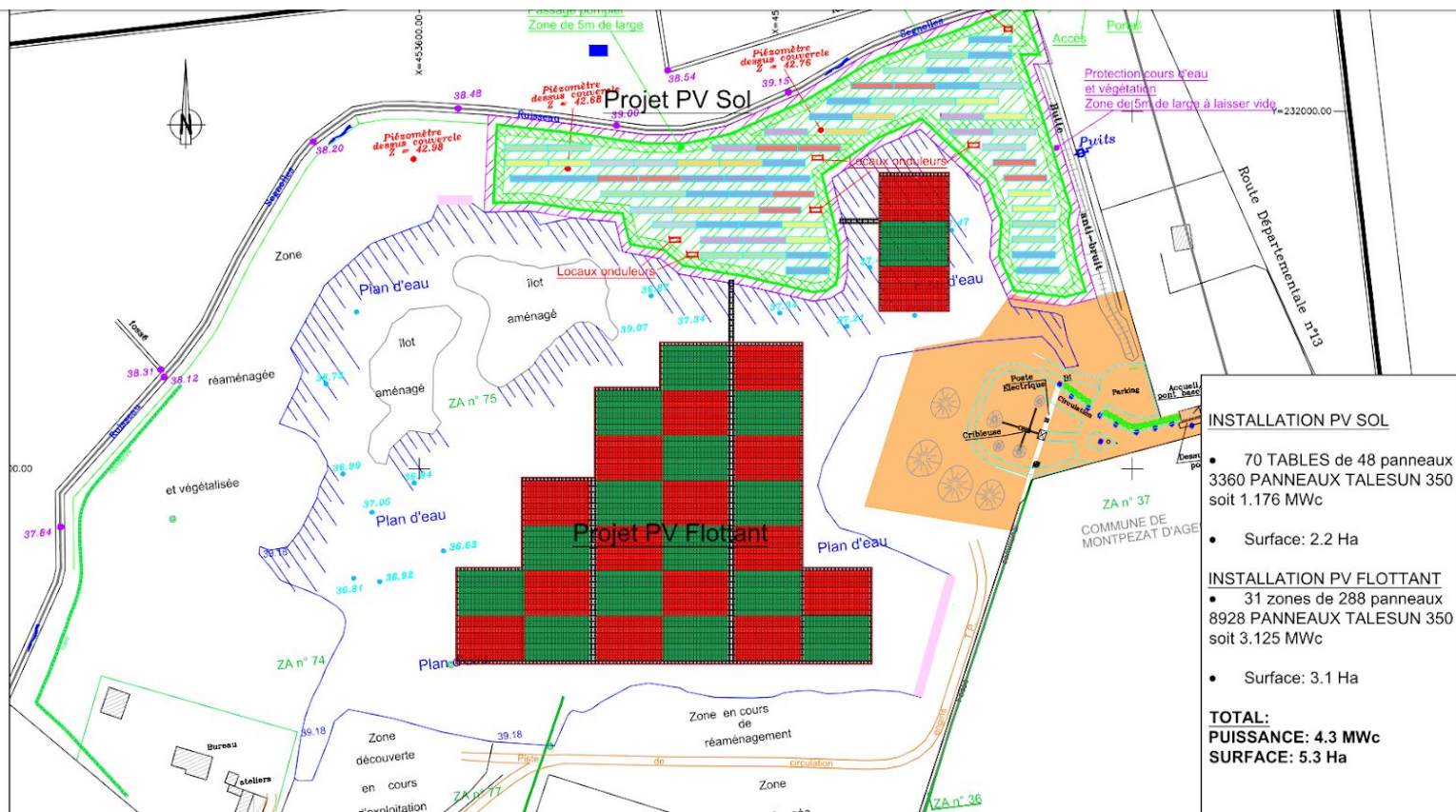
Le fonctionnement d'un parc photovoltaïque passe par la mise en place de cellules photovoltaïques qui produisent un courant électrique continu lorsqu'elles sont exposées aux rayons du soleil (photons). Elles sont ensuite assemblées en panneaux. Ces panneaux sont assemblés par groupe sur des structures porteuses :

- les tables d'assemblage montées sur des pieux vissés sur la zone terrestre ;
- des blocs assemblés en deux structures flottantes sur la zone en eau.

les modules photovoltaïques seront reliés vers des boîtes de jonction, contenant les fusibles. L'énergie produite sera dirigée vers un des cinq postes transformateurs localisés sur la partie terrestre du projet. Les postes transformateurs sont des convertisseurs qui transforment le courant continu en courant alternatif, compatible avec le réseau de distribution électrique.

Enfin, l'énergie électrique sera dirigée des postes transformateurs vers le poste de livraison. Il s'agit du point de connexion entre l'installation photovoltaïque et le réseau de distribution. Le poste de livraison sera mis en place dans la partie Nord-Est du site du projet.

En ce qui concerne la partie photovoltaïques flottante, les câbles reliés à la partie terrestre seront sous-marins ou disposés sur des flotteurs.



Les aménagements annexes

Une clôture grillagée de 2,4 m de hauteur sera disposée sur un linéaire d'environ 1 000 m sur la partie terrestre du projet. Elle permet de sécuriser le site du parc photovoltaïque.

Des pistes périphériques internes empierrées et une zone de dégagement périphérique seront mise en place, afin de desservir le parc photovoltaïque et de faciliter l'accès des secours.

Remise en état du site

A l'issue de la phase d'exploitation, l'intégralité de l'installation photovoltaïque sera démantelée, le site sera remis en état, et tous les équipements du parc photovoltaïque seront recyclés selon les filières appropriées. Sur ce point, une attention particulière sera apportée au traitement et au recyclage de tous les organes du parc photovoltaïque dont les modules photovoltaïques.

Il est également possible que, à la fin de vie des modules, ceux-ci soient simplement remplacés par des modules de dernière génération ou que le parc photovoltaïque soit reconstruit avec une nouvelle technologie.

Le recyclage des modules photovoltaïques est assuré par PVCycle. Les autres déchets seront collectés et valorisés par les filières adaptées.

COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE

Un sommaire des pièces du dossier (au dos de la chemise contenant le dossier)

- La présente note de présentation
- Le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental (17 pages)
- Dossier d'étude d'impact environnemental (215 pages) :
- La demande de permis de construire (17 pages)
et les documents joints:
 - PCI Plan de situation et plan cadastral du terrain
 - PC 2a Plan de masse géomètre
 - PC 2b Plan de masse du projet
 - PC3 Plan en coupe du terrain et du parc
 - PC4 Notice d'insertion dans le site (12 pages format A3)
 - PC5 Plan des façades, tables, postes de livraison et de transformation
 - PC6a Insertion paysagère du projet (vue de dessus)
 - PC6b Insertion paysagère du projet (2 vues: avant, après)
 - PC7-8 Plan de situation et d'orientation des prises de vues du site
 - PC7 Photographies de l'environnement proche (4 vues de l'existant)
 - PC8 Photographies du paysage lointain (6 vues de l'existant)
 - PCA1 Représentation de la clôture et du portail
 - Pièce complémentaire: lettre d'engagement du maître d'ouvrage de mettre en place des panneaux anti-reflets (avec fiche technique Talesun)
 - Expertise du site au titre des zones humides

- Avis des Personnes Publiques Consultées : Autorité Environnementale, DGAC, Agence Française pour la Biodiversité, Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie, Service Départemental d'Incendie et de Secours 47, DDT47 au titre des risques naturels, Conseil Départemental, Service Infrastructure (accès sur RD 13), Architecte des Bâtiments de France, DDT47 au titre des défrichements.

- Réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité Environnementale

RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU

Le projet de création d'un parc photovoltaïque sur le site prévu permet:

- de valoriser une gravière .arrivée au terme de son.exploitation après plus de 15 années d'extraction.
- de produire de l'électricité d'origine solaire sans porter atteinte à l'environnement: pas de réduction des surfaces cultivées ou boisées, pas de rejets.
- de s'inscrire dans la démarche de développement des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables représente un enjeu mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, l'énergie solaire, propre et renouvelable, permet une production d'électricité significative et devient une alternative intéressante à des énergies fossiles.